

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 4 août 2020 à compter de **20 h.****

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CONSULTATION PUBLIQUE

- 3.1 Dérogation mineure 2020-01 - Cases de stationnement – lot 3 106 614
- 3.2 Dérogation mineure 2020-02 - Cases de stationnement et entrée charretière – 1094-1096, rue Principale

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CONSEIL :

- 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Dérogation mineure 2020-01 - Cases de stationnement – lot 3 106 614
- 5.4 Dérogation mineure 2020-02 - Cases de stationnement et entrée charretière – 1094-1096, rue Principale
- 5.5 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - An 8 du plan de mise en oeuvre
- 5.6 Service de sécurité incendie - Embauche et nominations

6. LÉGISLATION :

- 6.1 Adoption - Règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7
- 6.2 Avis de motion - Règlement 2020-366 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd

7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 7.1 Rapport du service
8. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
10. **CORRESPONDANCE :**
 - 10.1 Sommaire de la correspondance
11. **DIVERS :**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-101

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1. DÉROGATION MINEURE 2020-01 - CASES DE STATIONNEMENT – LOT 3 106 614

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

3.2. DÉROGATION MINEURE 2020-02 - CASES DE STATIONNEMENT ET ENTRÉE CHARRETIÈRE – 1094-1096, RUE PRINCIPALE

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-102

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-103

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 4 aout 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 4, 11 et 18 juillet) : 46 317,76 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1081 à 1082 : 198,57 \$
- Paiements Accès D, 500 660 à 680 : 34 044,55 \$
- Paiements directs 750 792 à 750 844 : 52 989,03 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1083 à 1088 : 14 550,41 \$

Total : 148 100,32 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-104

5.3. DÉROGATION MINEURE 2020-01 - CASES DE STATIONNEMENT – LOT 3 106 614

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement de six (6) cases de stationnement en-deçà de la distance minimale requise sur les lots projetés 6 383 082 et 6 383 083 (actuellement le lot 3 106 614).

CONSIDÉRANT QUE les six (6) cases de stationnement ne respectent pas une marge libre de 1,50 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a apporté des modifications à son aménagement initial;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de 0,60 mètre disponible, constituerait une distance minimale de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause pas un préjudice sérieux au voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure DM 2020-01 à condition de respecter une marge minimale de 0,60 mètre entre la case de stationnement et l'emprise de rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-105

5.4. DÉROGATION MINEURE 2020-02 - CASES DE STATIONNEMENT ET ENTRÉE CHARRETIÈRE – 1094-1096, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement de cinq (5) cases de stationnement en-deçà de la distance minimale requise sur les lots projetés 6 383 083 et 6 383 084 (actuellement le lot 2 211 257).

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant la largeur maximale d'une entrée charretière de 7,50 mètres de large sur le lot projeté 6 383 084;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a apporté des modifications à son aménagement initial;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de 0,60 mètre disponible constituerait une distance minimale de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'UNE troisième entrée charretière ne serait pas conforme à la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause pas un préjudice sérieux au voisin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure DM 2020-02 à condition de respecter une marge minimale de 0,60 mètre entre la case de stationnement et l'emprise de rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-106

5.5. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - AN 8 DU PLAN DE MISE EN OEUVRE

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale, du rapport annuel de l'an 8 du Plan de mise en oeuvre dans le cadre du Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie pour la municipalité de Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER ledit rapport et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-107

5.6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE ET NOMINATIONS

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l'embauche d'un nouveau candidat et la nomination au poste de lieutenant et pompier éligible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Dominic Girard au poste de pompier, et la nomination de monsieur Marco Lafleur au poste de pompier éligible à lieutenant, et de monsieur Pascal Gatien au poste de lieutenant.

D'AUTORISER la formation relativement à l'embauche du nouveau candidat.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-108

6.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-361 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite modifier les normes concernant les usages autorisés dans la zone M-7;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7, a été adopté le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une modification concernant l'article 10.3.2 concernant le recouvrement;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation écrite afin de remplacer l'assemblée publique de consultation a eu lieu du 11 au 26 juin 2020 et à laquelle aucune question ou commentaire n'a été émis;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 20 au 29 juillet 2020 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324, intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7.

6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD

Madame la conseillère Stéphanie Lambert donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 2020-366 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de juillet 2020 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de juillet 2020 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de juillet 2020 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de juillet 2020 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-109

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière